

Bulletin d'information de la commune

STE CROIX DE CADERLE



Hommage à Monsieur Pierre BOLLE

Les travaux

Cadre de vie



Nº 24

2010



Discours prononcé en Hommage à Monsieur Pierre BOLLE Conseiller Municipal de 1996 à 2010

Pierre BOLLE vient de nous quitter après plusieurs mois de maladie.

Je tenais aujourd'hui en mon nom personnel mais également au nom de la municipalité à faire part, en particulier à son épouse, Christiane, mais également à ses enfants, petits enfants et autres membres de sa famille, de toutes nos sincères condoléances.

Certes, c'est avec une certaine émotion que je prends la parole aujourd'hui, en tant que maire, mais en tant que voisin, car pour moi, Pierre était quelqu'un de très important et pour lequel, avec lui, j'avais beaucoup d'estime, de confiance, de respect, car nous nous connaissions depuis ma plus jeune enfance et c'est toujours avec une grande peine de voir partir les anciens de notre commune.

Je me souviens les nombreuses soirées, qu'il a pû, passer avec mon père avec qui ils échangeaient tant d'idées sur des sujets qui les préoccupaient, mais à ce moment là, j'étais un gamin.

Depuis 1996, Pierre était élu au sein du conseil municipal de Ste Croix de Caderle et pour lequel, depuis cette date, de nombreux souvenirs reviennent et s'envolent.

Durant ces différents mandats, Pierre était toujours présent aux différentes réunions de Commissions, de Conseillers Municipaux, etc... et voulait connaître les dates des réunions à l'avance, ceci, pour pouvoir se libérer de ses différentes activités extérieures qui étaient nombreuses en tant que retraité, et encore, n'ayant pas peur de faire un aller/retour, dans le week-end de St Ismier ou ailleurs, pour permettre d'assister aux réunions et donner ainsi son avis.

Avec Pierre, différents projets ont été réussis, notamment l'adduction d'eau potable de la 1ère tranche qui a pu voir le jour en 2002, permettant ainsi aux habitants à certains quartiers de la commune, notamment de la partie haute, de voir couler l'eau potable au robinet, et surtout ne pas en manquer lors des saisons estivales.

Il était si fier d'être là le jour de l'inauguration en 2003, de voir jaillir l'eau et n'hésitait pas à se faire questionner par Midi-Libre.

A l'issue de cela, il a toujours été pour un équilibre et a toujours participé pour que toute la commune ait l'eau potable et cela a permis de voir le jour de la deuxième tranche de la commune.

Je me permets de le remercier de m'avoir soutenu dans ces projets si lourds.

A ce jour, ce que je regrette le plus , c'est que Pierre , n'ait pas pu voir la réfection de l'intérieur de la chapelle, pour laquelle, nous avons tant travaillé, mais il tenait tant à préserver le patrimoine, comme nous l'avions fait auparavant sur les réalisations sur la commune.

Malheureusement, le jour de l'inauguration, en raison de sa maladie, il ne pouvait pas être parmi nous.

Il aurait tant aimé y participer et la voir, car ce dossier qui durait depuis plusieurs années, lui tenait tant à cœur.

Ce que je peux dire, c'est qu'avec Pierre, dès que l'on parlait de patrimoine, d'historique de la commune, j'étais un peu dépassé, car il en savait beaucoup plus que moi, ce qui n'empêchait pas, qu'avec les idées des anciens qui sont très importantes et celles des jeunes comme il me le disait, cela nous a permis de faire de très belles réalisations pour l'avenir du village tout en conservant son patrimoine et son charme.

Pierre, je vous remercie d'avoir œuvré pour la commune que nous aimons tant.

Je me souviens qu'à chaque passage sur Ste Croix, vous me téléphoniez en me demandant si on pouvait se voir pour faire le point sur ce qui se passait sur Ste Croix, les nouvelles choses, les projets, mais toujours en me demandant des nouvelles de ma famille.

Pierre, vous allez nous manquer, mais nous garderons un très bon souvenir de vous.

Encore mes sincères condoléances à toute sa famille

Le Mot du Maire

Le 25 octobre dernier, nous nous étions donné rendez-vous dans la chapelle pour rendre un dernier hommage à notre ami et conseiller municipal, Monsieur Pierre BOLLE. Pierre était élu au sein de la commune depuis 1996.

Je renouvelle en mon nom personnel, celui du conseil municipal ainsi que celui du personnel communal, nos sincères condoléances à son épouse Christiane et à toute sa famille.

Le 10 juillet dernier, nous avons inauguré la restauration de l'intérieur de la chapelle. Je remercie encore une fois les entreprises qui ont participé à cette belle réalisation. Nous avons reçu de nombreux témoignages de reconnaissance pour avoir rénové et su conserver ce patrimoine.

La saison estivale s'est bien déroulée – D'une part, l'association des « Amis du temple » a organisé 3 concerts : l'un dans la cour de l'école, l'autre à la chapelle (avec une acoustique inchangée) et enfin un dernier à Montvaillant. D'autre part, l'association « La Festo del Païs » vient de renaître. Cet été elle a organisé l'exposition des Talents Cachés. D'autres manifestations sont programmées et vous trouverez ci-joint le calendrier.

Merci aux bénévoles de ces associations.

Le 5 août dernier est né dans le foyer de notre secrétaire de Mairie, Magali, un petit Tom. Nous adressons toutes nos félicitations aux parents ainsi qu'au grand frère Tangui. Durant ses congés (maternité et parental), Magali est remplacée par Susi EMERI.

La rentrée scolaire de septembre s'est bien passée, autant pour les enfants scolarisés au collège de St Jean du Gard, que pour les enfants scolarisés aux écoles de LASALLE. Cette année, après plusieurs rencontres en Mairie, deux parents se sont proposés pour effectuer le rôle d'accompagnateur, (suite à une formation payée par la Mairie). Cela a donc permis de prendre dans le car, les cinq enfants de maternelle.

A ce titre, je remercie Christelle ARTIGUES et Jacqueline MARTIN.

Dans ce bulletin, vous pourrez lire les discours qui ont été faits durant les différentes occasions ainsi que les extraits des comptes rendu des conseils municipaux et le travail accompli par la municipalité.

Afin de préserver l'environnement et éviter de trouver des encombrants à tout bout de champ auprès des containers à ordures ménagères, je vous demande à nouveau de bien vouloir déposer vos encombrants la veille du ramassage, à savoir le 1^{er} lundi de chaque mois. De même, il serait souhaitable que le tri soit fait et que les containers à ordures ménagères ne regorgent pas d'objets indésirables, n'ayant rien à faire la dedans.

Cette année, nous avons abandonné l'idée d'offrir un cadeau aux enfants et un colis aux personnes de plus de soixante cinq ans. En effet, une après-midi récréative avec goûter et présence d'un conteur est prévue le 18 décembre prochain à 15 heures. Vous trouverez ci-joint le programme.

Je vous donne rendez-vous le 18 décembre 2010 pour l'après midi récréative et samedi 8 janvier 2011 pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Bonne lecture





Informations Mairie

ETAT CIVIL

Avis de naissance

GEOFFRAY Tom es né au foyer de Magali, notre secrétaire de Mairie, le 05 Août 2010 à Alès de Mme SENECAL Magali et M. GEOFFRAY David

Toutes nos félicitations aux parents

Avis de décès

Madame TAULEMESSE née Beaux Simone, Les Mouzignels le 05 octobre 2010

Monsieur BOLLE Pierre, Le Village le 19 octobre 2010

Nos condoléances aux familles

L'Eglise Réformée de France vous invite à son traditionnel

脲渀匤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤竤

Culte de Noël

le 24 décembre à 18h00 dans la chapelle



Secrétariat de la Mairie

En raison des congés des fêtes de fin d'années le secrétariat de la mairie sera **fermé du lundi 27 au vendredi 31 décembre 2010**

LOCATION SALLE F. VOLPELIERE

Pour vos repas d'anniversaire, de mariage, de famille ou autres... La salle est équipée de tables, chaises, réfrigérateurs, four micro-ondes, vaisselles, plaque électrique, WC

- > habitants commune de Ste Croix de C.: 65 €
- > habitants hors commune de Ste Croix de C.: 130 €
- > Gratuit pour les associations et les professionnels de la commune
- > Caution : 230 €

Pour toute demande mairie: 04.66.85.22.63 mail: mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Rappel de quelques règles de civisme

Les encombrants

Afin de préserver l'environnement, nous vous demandons de respecter les dates de ramassage de ceux-ci, c'est-à-dire le 1^{er} lundi de chaque mois. En effet, depuis quelques temps, la prolifération de ces déchets en tous genres s'accentue, obligeant Loïc, notre employé municipal, à intervenir très souvent. Cela n'est pas normal, sachant que le service est assuré régulièrement.

Les containers à ordures ménagères

Ne sont pas des dépotoirs dans lesquels on peut trouver des tas de plastiques, des fils électriques, du plâtre ... et autres choses que les bricoleurs ou entrepreneurs se doivent d'amener à la déchetterie de Lasalle (voir horaires d'ouverture ci-joint).

Nous vous rappelons que ces containers sont réservés aux ordures ménagères triées !!

Nous souhaitons que ces abus constatés dernièrement cesseront. Il en va du bien être de tous et de la propreté de notre commune. Beaucoup d'entre vous êtes respectueux et nous vous en remercions – Cependant les écarts constatés nécessitaient ce rappel à la bonne conduite de tous.

Merci de votre compréhension.

Le Maire et la 1ère adjointe

Ramassage Ordures ménagères

Le lundi matin par la communauté de communes 04.66.85.62.17

Encombrants:

1er Lundi du mois par la mairie 04.66.85.22.63

Tri sélectif:

Dans containers à couvercles jaunes

Déchetterie LASALLE

Lundi — mercredi – vendredi De 13h00 à 16h30 1er et 3 ème samedi de chaque mois de 9h à 12h Rens: 04.66.85.62.17 (C.de C.Cévennes Garrigue)

COMPOSTEZ vos déchets

Pour recevoir un composteur plastique, 20 €, S'inscrire en mairie



INAUGURATION DE LA CHAPELLE

Discours du Maire prononcé le 10 juillet 2010

Crucicaderliennes, crucicaderliens, Mesdames et messieurs

C'est depuis 2004 que nous attendions cet instant pour nous retrouver tous et inaugurer la fin des travaux intérieur et extérieur de la chapelle.

En effet, cette date fut le point de départ d'une entreprise peu ordinaire puisqu'elle a été initiée par le besoin de mettre fin à des remontées d'humidité et qu'elle s'est terminée par trois campagnes de fouilles archéologiques et une rénovation complète de cette chapelle.



C'est donc avec joie et honneur que nous nous retrouvons ce jour, pour inaugurer la fin d'une réhabilitation de cet édifice que nous connaissons tous si bien

Joie pour la part que nous devons à ce lieu, et aussi pour la réussite de cette réalisation qui correspond si bien à la beauté de ce site.

Honneur, car nous poursuivons et mettons en valeur des travaux commencés depuis des siècles. Mais aussi, c'est parce que <u>nous connaissons tous si bien la chapelle</u> et que je mesure la responsabilité que nous avons prise dans ce projet.

Or quel sens donnons nous à notre Patrimoine?

Un édifice tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, transformé pour avoir traversé l'histoire et ses catastrophes, nous le connaissons bien car il nous est familier bien sur, mais aussi notre Commune s'identifie à lui, et contribue ainsi culturellement à la valoriser et à renforcer nos liens.

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui dans ce cadre magnifique. Pour nous, municipalité, cela a représenté un projet sur plusieurs années mais vu le résultat, cela mérite, je pense, que nous nous célébrions cet instant.

Je vous remercie en mon nom personnel et au nom de la municipalité d'avoir répondu aussi nombreux à cette invitation.

L'origine des premières fouilles remonte à 2004 quand la municipalité avait soulevé un problème d'humidité à l'intérieur de la chapelle dans le cadre d'un programme financé par le conseil général du Gard.

A l'issue de cela, il s'est avéré, qu'à la suite de différentes découvertes, après avoir obtenu les financements de la direction régionale des affaires culturelles, trois campagnes de fouilles archéologiques se sont déroulées sur environ 6 ans.

La chapelle que vous voyez actuellement avait subi des désordres sur la totalité du sol.

En parallèle et après avoir obtenu les différents financements, nous avons pu faire réaliser tous les travaux de réfection des façades et des murs d'enceintes qui étaient en très mauvais état.

Ce travail a été remarquablement réalisé avec le concours de Nathalie D'Artigues et son équipe, par l'entreprise SODEC.. Les façades ont été mises en valeur par l'éclairage extérieur effectué par l'entreprise VETSEL et également des chenaux en cuivre ont été posés par l'entreprise ROMEUF.

L'aménagement intérieur de la chapelle a nécessité un grand travail de préparation, pour monter les dossiers de financements, respecter l'histoire et le patrimoine, mettre en valeur ceux-ci et faire que notre chapelle retrouve son prestige.

Depuis le début, les municipalités que je préside, ont toujours souhaité travailler dans le même sens, à savoir, mettre en valeur notre village, tout en lui apportant le confort nécessaire, mais en conservant son charme et ses valeurs. Je pense qu'aujourd'hui, nous pouvons être satisfaits.

Les travaux d'aménagement intérieur ont débuté début mars 2010 et se sont terminés aujourd'hui.

Je tenais à remercier toutes les entreprises et leurs personnels qui grâce à leur sérieux, ont pu réaliser dans les délais impartis, l'ensemble des travaux :

- le Cabinet D'Artigues
- l'entreprise SODEC de St Hippolyte du Fort, pour le lot gros œuvre et maçonnerie
- l'entreprise OGELEC, pour les lots électricité et chauffage
- l'entreprise VIALA de Colognac pour le lot menuiserie
- l'entreprise JOURDAIN pour le lot ferronnerie
- l'entreprise MIROITERIE DE l'UZEGE pour la fourniture et la pose du verre

Au nom du conseil municipal, je tenais à remercier tous les organismes financeurs, tous les donateurs, mais également toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet .

Il n'aurait pas pu aboutir sans la volonté individuelle et collective.

Le Conseil Régional , le Conseil Général, le Sénateur, le Parc National des Cévennes, la Fondation du Crédit Agricole « pays de France » et le Crédit Agricole du Languedoc, l'Eglise réformée de France, Madame SCHWALLER, service régional de l'archéologie de la DRAC, mais surtout Madame Sophie ASPORT-MERCIER, Archéologue.



Celle-ci nous a permis de réaliser ce travail de fouilles archéologiques et a consacré beaucoup de son temps à élaborer la publication d'un ouvrage sur la Chapelle et la réalisation de panneaux d'informations.

J'adresse mes remerciements aux associations Culturelles et en particulier à l'Eglise réformée de France et en particulier à M. Pierre BOLLE qui s'est investi dans ce projet mais ne peut être là aujourd'hui pour des raisons de santé Je remercie également tous les membres du conseil municipal, le service administratif de la Mairie, Magali notre secrétaire et Susi sa remplaçante mais également le service technique, Magali et Loïc, que je sollicite beaucoup, surtout en cette période.



Merci encore à tous de nous avoir permis de réaliser ce projet.



Le petit pont de bois....

C'est dans un écrin de verdure enchanteur que ce sont réunis le mercredi 7 juillet 2010 à

16h les maires de St jean du Gard Monsieur ANTHERIEUX, de Ste Croix de Caderle Monsieur JULIEN, le vice président de la commission tourisme de la communauté de communes Cévennes garrigues et maire de St Hippolyte du Fort Monsieur OLIVIERI, le conseiller général du Gard, président du comité départemental du tourisme du Gard et président de la commission tourisme du parc national des Cévennes Monsieur AFFORTIT, le Président de la commission d'action du club Cévenol Monsieur ROBOTIER, Mademoiselle LALANDE chargée de mission du CDT sur le Syndicat mixte Pays Aigoual Cévennes Vidourle, les offices de tou-



risme de St Hippolyte du Fort et de Lasalle, les services techniques de la commune de St Jean du Gard réalisateur du projet ainsi que quelques habitants de Ste Croix de Caderle, afin d'inaugurer la passerelle sur le sentier de la "voie royale".*

* "Voie Royale" : sentier de randonnée sélectionné par la Communauté de Communes Cévennes Garrigues sur le topoguide du "val de la Salendrinque" reliant la commune de Calviac à celle de St Jean du Gard via la commune de Ste Croix de Caderle.

Ce sentier retrouve le GR 61 à hauteur du mas de la "Grausille" situé après le hameau de Caderle pour rejoindre St Jean du Gard.

Cette passerelle remplace le pont existant fortement endommagé par les intempéries et devenu dangereux pour les usagers qui l'empruntaient. Cette situation bien regrettable compte tenu de la beauté de cet endroit n'avait que trop duré, il devenait urgent d'agir et de redonner à ce site toute sa splendeur.

C'est grâce à la volonté et au travail des municipalités, qu'un "petit pont de bois" a vu le jour. Il redonne ainsi ses lettres de noblesse à l'ancienne route royale, jadis empruntée pour les transhumances...

Cette inauguration, organisée dans la simplicité et la bonne humeur, a été l'occasion de remercier l'ensemble des acteurs cités précédemment mais aussi l'équipe des services techniques de St Jean sous la houlette de Monsieur LAURET pour la construction et la mise en place de la passerelle ainsi que l'équipe du chantier d'insertion sous la direction de monsieur VAUQUIER, qui a réalisé le débroussaillage du site et la remise en état des accès après le chantier.

Outre le fait que ce petit pont permettra aux promeneurs et randonneurs de découvrir ou redécouvrir ce lieu, il représente le lien entre les deux communes limitrophes (St Jean du Gard et Ste Croix de Caderle). Cette rencontre amicale était donc l'occasion de mettre en avant le travail harmonieux, l'entraide, bref, le bon état d'esprit qui a régné autour de ce projet. Alors j'espère que vous serez nombreux à venir vous promener dans cet endroit bucolique, et si vous passez par là, n'oubliez pas cet air si familier:





"Mais dans ce coin de terre Un petit pont bizarre Enjambe un nénuphar Au milieu des fougères Pour aller nulle part, Et pourtant j'en suis fier..."



Association « Les Amis du Temple »

DECES DE NOTRE PRESIDENT : Monsieur Pierre BOLLE

HOMMAGE à Pierre BOLLE

En raison du décès de notre président, Monsieur Pierre BOLLE, le 19 octobre 2010, dans sa 88ème année nous adressons à sa veuve, à ses enfants et petits enfants, nos sincères condoléances.

Nous publions ici l'hommage de Madame AURIOL Violette, Vice-présidente de l'Association a rendu à Monsieur Pierre BOLLE, lors de l'inhumation de celui-ci le 25 octobre 2010.

HOMMAGE à Monsieur BOLLE Pierre

Au nom de l'Association « Des Amis du Temple », c'est avec beaucoup de chagrin que je tiens à rendre hommage à notre président, Monsieur Pierre BOLLE.

C'est avec une grande émotion que nous nous retrouvons ici, dans ce temple de Ste Croix de Caderle, ce lieu pour lequel il avait tant d'attaches et pour lequel il a tant travaillé.

Je pense au combat que Pierre a livré pour que cet édifice vive pleinement et soit un témoin pour les générations à venir.

Il s'est grandement consacré aux recherches historiques et en faisant partie de l'équipe municipale, il a contribué à lancer la campagne de rénovation et de mise en valeur de la chapelle. Il n'a eu de cesse de faire avancer ce projet, et, malheureusement, nous déplorons que la maladie l'ait empêché de voir de ses propres yeux la réalisation finale de celui-ci.

Je pense à ces moments passés au téléphone pour suivre l'avancée des opérations.... et je garderai toujours en mémoire les questions pertinentes de Pierre et son optimisme sans tâche.

Je lui rends hommage aussi pour l'élan qu'il a donné à l'Association et à la programmation des différentes manifestations culturelles que nous avons pu effectuer dans ce bâtiment à l'acoustique remarquable.

Je pense aux nombreux concerts que nous avons mis sur pied, je pense aussi à ses nombreux allers-retours entre Grenoble et ici pour assurer son rôle de président. Il n'était pas avare, ni de son temps, ni de son énergie. Pierre BOLLE, professeur d'Histoire (avec un grand H) était de ceux qui savent que le passé, le présent et l'avenir sont formidablement imbriqués et que le patrimoine – témoin de l'évolution de l'humanité au travers des siècles – est le lien entre les générations et doit être préservé, coûte que coûte.

Je partage la grande affliction de la famille de Pierre. Je m'adresse en particulier à Christiane, son épouse, et à ses enfants, auquel je présente les sincères condoléances de nous tous.

Pierre nous manquera et restera dans nos pensées, comme un homme de connaissance et de culture, un homme de cœur, d'engagement et de dévouement.

Dans ce monde où le repères nous semblent de plus en plus incertains, Pierre nous a donné une formidable leçon de vie bien remplie autant sur le plan religieux, qu'humain.

Nous nous rappellerons de cette leçon et c'est ce souvenir de lui qui doit perdurer.

Violette AURIOL, Vice Présidente

Un petit récapitulatif des animations culturelles de l'été 2010

VENDREDI 16 JUILLET 2010 à 21 heures :

Dans la cour de l'école, le groupe « GRAND L » de Montpellier a donné son concert au profit des travaux de rénovation de la chapelle. Une soixantaine de personnes était présente pour assister à cette prestation de Claire LEONARD, assistée des ses musiciens. Beaucoup d'émotion et de convivialité pour une soirée réussie.

DIMANCHE 8 AOUT 2010 à 17 heures :

Dans la chapelle, le duo de violoncellistes « Jean de Spengler et Daniel Breton », a subjugué un public nombreux et très attentif. Environ quatre vingt dix personnes ont assisté à ce premier concert de musique classique dans la chapelle rénovée. C'était une très belle prestation dont on se souviendra. La recette allait elle aussi aux travaux de rénovation de la chapelle.

JEUDI 12 AOUT 2010 à 21 heures :

Au château de Montvaillant, soirée Jazz – standards de Jazz et compositions originales – avec la présence de deux groupes :

l'un, Atipa, de Montpellier et l'autre Méandres, de Marseille Le bilan de la soirée est encourageant, 136 entrées auxquelles s'ajoute une dizaine d'enfants. Une belle prestation dans ce cadre merveilleux. Nous adressons un grand merci aux propriétaires, Monsieur et Madame CORDESSE.

En conclusion, comme convenu au départ, la recette des deux concerts du 16 juillet et 8 août a été reversée à la Mairie pour participer aux travaux de remise en état de la chapelle.

ASSOCIATION « LA FESTO DEL PAIS »

Saison Quatre!

Cette année fut un bon cru pour l'équipe des Talents Cachés accompagnée de l'Association « la Festo del Païs », qui a organisé son exposition au mois d'Août, à la salle F. Volpelière.

En effet, près de deux cents personnes se sont rendues à celle-ci et ont, encore une fois, découvert les merveilles que chacune et chacun déploient autour de leurs loisirs « artistiques » : peinture, art du fil, vitrail ...

Et visiteurs et touristes n'ont pas manqué de faire le tour du village, s'arrêter au temple, récemment rénové, à la table d'orientation ; de retour de leur balade, souvent, chacun revenait pour envier notre bonheur d'habiter un si beau village... et certains sont revenus avec leurs amis pour leur montrer la découverte faite de Ste-Croix-de-Caderle.

Corinne DEJEAN

L'Association « La Festo del Païs » annonce qu'un

LOTO aura lieu
Salle Fernand Volpelière
le dimanche
19 Décembre 2010
à 15h00

de nombreux lots vous attendent ... dont un Carton plein une **télé éCran plat** 82 Cm...

Venez nombreux, amenez vos amis ... et adhérez à notre association!
(15.00 € par famille et par an)

AUTRES MANIFESTATIONS organisées par la Mairie de Ste Croix durant l'été

CONCERT Kenny MARGANT - le 10 juillet 2010 à 21 heures

Une quarantaine de personnes était présente à ce chaleureux concert sur la place.

La voix remarquable de Kenny et les rythmes entraînants de ses chansons, nous ont permis de passer une très agréable soirée.

Encore merci à Kenny pour ce concert et pour sa participation le matin du 10 juillet dans la chapelle et un grand merci à son papa, Michel MARGANT, pour la technique.

EXPOSITION J.M. GRANIER - les 30 - 31 juillet et 1er Août 2010

Un public averti et enchanté par cette petite exposition qui a rendu hommage à un grand graveur du pays.

Nos remerciements à sa famille et Monsieur Jean-Louis VIDAL qui se sont occupés du choix, de l'accrochage et de la présentation de cette exposition.

Nous espérons que d'autres expositions J.M. GRANIER auront lieu afin que ce dessinateur, encore trop méconnu, passe à la postérité.

SPECTACLE VIVANT: ENSEMBLE CARMINE dans la chapelle - le 18 septembre 2010 à 18 heures

programmé et pris en charge par la Communauté de Communes Cévennes-Garrigues – accueilli par l'Association « Des Amis du Temple »

Une vingtaine de personnes s'est déplacée pour écouter cet ensemble de chants médiévaux dont les notes cristallines ont résonné dans le magnifique écrin de la chapelle. Le spectacle était d'une grande valeur et a subjugué l'assistance.



Monsieur le Maire et son Conseil Municipal

Sont heureux de vous inviter
pour vous présenter leurs vœux,
en partageant un moment convivial
autour de la galette
et du verre de l'amitié

le samedi 8 janvier 2011
à 17 h dans la salle F. Volpelière

La fin de l'année arrive





Recette

En cette fin d'année, quoi de mieux que de se réunir en famille ou entre amis autour d'un bon plat ... de courge issue du jardin mais cuisinée ... avec un brin d'exotisme nordique ...

Sachant que tout est bon dans le potiron, qu'il donne du peps, protège notre coeur, stimule notre transit ... il ne nous reste plus qu'à nous mettre aux fourneaux et à déguster ... la recette suivante :





Crumble de courge muscade



Pour 6 pers:

- * 700g de courge muscade épluchée,
- * 200g de patate douce (ou à défaut de pommes de terre ordinaires),
- * 2 gros oignons rouges,
- * 150g de farine,

- * 100g de beurre demi-sel (ramolli),
- 80g de parmesan rapé (ou à défaut Comté ou gruyère),
- * 15 noisettes,
- * huite d'olive
- Peler les légumes, rincez-les, débitez les trois ingrédients en cubes de taille moyenne et les faire cuire (8min à l'autocuiseur vapeur si vous choisissez ce mode de cuisson)
- * Pendant ce temps, préparez la pâte du crumble. Sur un plan de travail fariné, mélangez la farine et le beurre ramolli coupé en petits morceaux. Travaillez du bout des doigts pour obtenir une consistance granuleuse/grumeleuse.
- * Concassez les noisettes et les ajouter à la préparation ainsi que le parmesan rapé réservez et préchauffez le four à 180°.
- Déposez les légumes cuits et encore chauds dans un plat à gratin (pouvant servir de plat de service) – Les écraser grossièrement à la fourchette pour les mélanger.
 Ajoutez un trait d'huile d'olive.
- * Parsemez le dessus de la purée avec le crumble et enfournez 20 min. Quand la pâte est dorée, le crumble est prêt à servir.

Frais Scolaire

2009-2010



Frais Scolaires

La commune participe aux frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles de Lasalle qui concernent : la redevance du photocopieur, l'achat de matériel, les travaux, le personnel, l'électricité, le téléphone, les produits d'entretien et les assurances.

Le coût global est divisé par le nombre d'élèves, ce qui est revenu à 348 € par élève pour l'année 2009/2010.

La commune comptant **5 élèves à l'année** scolarisés à Lasalle, le montant de la participation pour l'année scolaire passée a été de **1.740,00 €**

Frais Cantine

La commune comme chaque année, a financé le prix du repas de la cantine à hauteur de 3,05 € par repas, pour les enfants de la commune fréquentant les écoles maternelle et primaire de Lasalle (soit 50 % du prix du repas). La participation pour l'année scolaire passée s'est élève à **528,60 €. 5 élèves** sont concernés, et cela représente **177 repas**.

Bourses

Année 2009

La commune a versé pour l'année 2009, des bourses aux enfants domiciliés sur la commune scolarisés jusqu'à 18 ans.

Cela a concerné 19 enfants

Le montant total alloué était de 3.100 €.

Année 2010

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal dans sa séance du vendredi 22 octobre 2010, a décidé d'allouer une bourse aux enfants scolarisés (de la maternelle jusqu'aux enfants ayant 18 ans dans l'année civile) domiciliés sur la commune de Ste Croix, et cela pour des activités périscolaires.

Cette allocation a pour but de venir en aide aux familles qui ne peuvent faire face aux frais occasionnés pour les différentes activités périscolaires, qui n'ont pas lieu sur notre commune, mais qui sont très précieuses pour les enfants.

Cependant, en raison de l'augmentation de la participation de la commune au coût de la cantine de Lasalle, du à la décision du Conseil Municipal d'appliquer le quotient familial (enfants de maternelle et primaire) et dans un souci d'équilibre budgétaire et d'équité, la commune se voit dans la nécessité de réduire cette allocation.



De ce fait, <u>Il a été décidé d'allouer les montants suivants</u>:

180 € par lycéen et étudiant (ayant 18 ans dans l'année civile),

120 € par collégien,

90 € par primaire,

30 € par maternelle.

Pour les enfants en garde partagée, le montant de la bourse est divisé par deux.

Le montant alloué 2010/2011 sera de 2.220,00 €.

Subventions voyages



Suite aux demandes des écoles, la commune a participé financièrement aux **voyages scolaires** organisés par les établissements.

1 élève a bénéficié de cette aide, soit un coût total de 55 €.

2010-2011



Transport

Le ramassage scolaire 2010-2011 s'organise comme suit :

Ste Croix—St Jean du Gard (Collège): 8 Elèves

Ste Croix—Lasalle (Ecoles maternelle et primaire) : **7 Elèves** dont 5 maternelles et 2 primaires

Grâce aux accompagnateurs Mme ARTIQUES Christelle et Mme MARTIN Jacqueline, les enfants scolarisés en maternelle peuvent bénéficier de ce service. Nos deux accompagnatrices bénévoles ont suivi un stage d'accompagnement pour la sécurité de tout le monde.

Un grand MERCI à eux.



Extraits des Conseils Municipaux

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 11 juin 2010 à 20h30

Ordre du jour:

1°/ Parc National des Cévennes, 2°/ Convention Déneigement, 3°/ Travaux chapelle - Avenants, 4°/ Publication ouvrage chapelle - Prix 5°/ Inauguration chapelle, 6°/ Questions diverses.

1°/ Parc National des Cévennes

Le maire précise que les fiches d'inscription ont été transmises par mail et par courrier aux conseillers. Monsieur Lucien AFFORTIT a été élu président de la Commission Tourisme. Il est également président du comité départemental du tourisme du Gard.

Monsieur Christian Dejean rappelle que le but des commissions est de mettre en place la charte. Il précise également que toutes les commissions ne seront pas forcements retenues. Cela représenterait une dizaine de réunions par an à FLORAC.

Après un tour de table, il est décidé à l'unanimité que les élus suivant souhaitent recevoir les documents préparatoires des différentes commissions pour donner leur avis, à savoir :

Commissions:

Agriculture: Christian DEJEAN
Forêt: David MOURGUES
Eau: Ginette LAFONT

Urbanisme et architecture: Ginette LAFONT **Tourisme**: Violette AURIOL, Annelise BONZON

Chasse: David MOURGUES

Culture: Violette AURIOL, Christian DEJEAN

Education à l'environnement et au développement durable :

Violette AURIOL, Annelise BONZON, Christian DEJEAN

Gouvernance et partenariat : Pascal CREMER

Communication avec la population : Pascal CREMER

2°/ Convention Déneigement

Convention de participation au service hivernal:

Monsieur le maire rappelle les conditions hivernales exceptionnelles de cet hiver. Afin de gérer aux mieux nos obligations en matière de sécurité et de commodité du passage sur les voies publiques telles que décrites dans l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire propose de passer une convention de participation au service hivernal avec un éventuel exploitant agricole ou une entreprise. Le déneigement des routes par les agriculteurs est autorisé et réglementé par l'article 10 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Madame Ginette Lafont demande quelles sont les voies qui seront concernées.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit uniquement des voies communales.

Il propose de poursuivre cette réflexion. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal, afin d'avoir tous les éléments nécessaires.

Concernant les chemins privés, monsieur le maire fait part qu'il appartiendra aux propriétaires de faire appel éventuellement à la personne retenue ou à une autre de son choix pour une intervention sur son chemin, pour lequel ce travail sera à sa charge.

Madame Annelise Bonzon indique qu'il est possible que les privés laissent leurs voitures au bord de la route lors d'épisodes neigeux.

Il est décidé de prendre contact avec le service de déneigement du Conseil Général du Gard pour leur demander d'éviter d'enneiger les voitures qui sont stationnées sur le bord des routes et des entrées privées.

Un courrier sera adressé en ce sens à l'administration concernée.



3°/ Travaux chapelle - Avenants

Monsieur le maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux.

De plus, il précise que des modifications ont été apportées par rapport au projet et que de ce fait cela modifie les marchés signés initialement avec chaque entreprise.

Il donne lecture des documents fournis par l'architecte, Madame D'Artigues.

Après en avoir délibéré, le conseil AUTORISE à l'unanimité le maire à signer tous les avenants et tous les documents relatifs à ce dossier et APPROUVE le nouveau montant des marchés, à savoir :

Lot 1 : Maçonnerie - gros œuvre : $28.119,14 \in HT$ Lot 2 : Electricité : $4.335,00 \in HT$ Lot 3 : Menuiserie : $2.945,00 \in HT$ Lot 4 : Serrurerie : $21.470,00 \in HT$ Lot 5 : Chauffage - VMC : $3.662,00 \in HT$

4°/ Publication ouvrage chapelle - Prix - Panneaux d'information

Monsieur le maire remercie Madame Aspord-Mercier Sophie pour avoir suivi et concrétisé le projet de la publication de l'ouvrage sur la chapelle. Elle a, de plus, élaboré le carton d'invitation pour l'inauguration de la chapelle.

Pour ce travail Madame Aspord-Mercier Sophie va établir une facture d'un montant de 2 000,00 € HT.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité d'accepter le paiement de la facture de 2 000,00 € HT et autorise monsieur le maire à signer les documents utiles à ce paiement.

Tarif de vente de l'ouvrage :

Après présentation du coût d'édition de l'ouvrage qui sera tiré en 500 exemplaires, et après discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer le prix de l'ouvrage à 18 € TTC.

Panneaux d'information à l'intérieur de la chapelle :

Monsieur le maire informe que deux panneaux d'information sur les fouilles archéologiques qui ont été effectuées et sur l'histoire de la chapelle seront mis à l'intérieur. Ils mesureront 1 m sur 1m30. Un devis a été établi par l'imprimerie « studio passé composé » pour un coût de 390 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour passer commande.

5°/ Inauguration de la chapelle

- Monsieur le maire indique qu'un projet d'invitation a été établi par la Mairie. Toutefois, madame Aspord-Mercier s'est proposée de préparer l'invitation pour l'inauguration de la chapelle qui sera envoyée rapidement.
- Concernant le prêt d'un marabout auprès du SIVOM et suite à une réservation par une autre collectivité, trois stands ont été sollicités auprès de la Communauté de Communes Cévennes Garrigues et cette demande a été acceptée.
- **Buffet** : trois devis ont été demandés auprès de Fabaron, Youpi et Christophe Maurin. L'entreprise Fabaron a proposé deux tarifs à savoir : 5,50 € et 7,50 € par personne selon la prestation.

Monsieur Christian Dejean propose de demander un devis auprès des producteurs du pays tel que Boutique Paysanne, Terroir Cévennes ou Thym et Châtaigne pour faire marcher les produits du terroir. Il accepte de s'en occuper la semaine prochaine. Devis demandé pour environ 150 personnes en sachant que le budget fixé est de 1 000 € maximum.

Dès réception des devis, une décision sera prise.

6°/ Questions diverses

Urbanisme:

Monsieur Jérémie Renaux a déposé une déclaration préalable pour l'extension d'un bâtiment agricole de 50 % de la superficie existante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Site internet:

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le site de la commune est ouvert depuis le 1^{er} juin 2010.

Des modifications et des améliorations de ce site seront apportées dans les prochains mois. (patrimoine, sentiers et autres)

Une proposition sera faite par le comité de pilotage lors d'un prochain conseil municipal.

Passerelle du petit pont en dessous du hameau de Caderle :

Suite aux dernières informations de Monsieur Bruno Mendras, excusé ce soir, la passerelle pouvant permettre la liaison de Ste Croix de Caderle à St Jean du Gard par l'ancienne route royale, sera mise en place les 14 et 15 juin prochain.

Une réception pourrait être organisée le 26 juin 2010 à 10 heures 30, afin de remercier les personnes qui ont participé à cette opération.

La date exacte sera décidée après avoir pris contact avec les collectivités concernées.

Ramassage Scolaire:

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu ce soir les parents concernés pour les enfants scolarisés à l'école maternelle de Lasalle.

A l'issue de cette réunion, un tour de rôle entre parents sera organisé pour servir d'accompagnateur lors du ramassage (1 parent le lundi, mardi, l'autre le jeudi et vendredi).

Exposition Jean-Marie Granier:

Une exposition sera organisée du vendredi 30 juillet au dimanche 1^{er} août. Après discussion le conseil municipal décide les horaires d'ouvertures suivants

```
vendredi 30 juillet -> 15h - 20h vernissage à 18h samedi 31 juillet -> 10h - 13h 15h - 20h dimanche 01 août -> 10h - 13h 15h - 20h
```

Madame Ginette Lafont précise que si il y a des grosses chaleurs, peu de personnes viendront l'après-midi. Un tableau de permanence sera établi entre Conseillers prochainement.

Chemin Communal La Fontanelle:

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de notre assurance Groupama. Il est mentionné que Monsieur Mikaelian sera présent le 23 août, afin de donner une suite à cette affaire. Suite à ce rendez-vous, une information sera communiquée lors d'un prochain Conseil Munici-

Haut Débit :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une armoire servant de « Booster » va être mise en place face au chemin qui accède à la Rouveryrolle. Cela permettrait d'avoir une meilleure réception ADSL.

Il reste maintenant à trouver une solution pour la desserte ERDF de cette armoire. Des rencontres sont programmées avec les propriétaires concernés. De plus des contacts seront pris avec Orange par rapport aux problèmes d'alimentation de La Borie (M et Mme HOARAU).

Urbanisme - Carte Communale:

Monsieur Pascal Cremer, Président de la Commission urbanisme, indique qu'il reste 2 propriétaires à contacter dans le cadre du travail qui avait été décidé lors de l'élaboration de la Carte Communale.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les terrains situés au lieu-dit « Le Sauzelong » sont mis à la vente.

Il précise que suite à l'accord de plusieurs conseillers municipaux, un courrier a été adressé le 28/05/2010 au propriétaire du terrain en lui indiquant que la municipalité serait éventuellement intéressée par cette acquisition. Monsieur Cremer se charge de contacter le propriétaire. La date de la prochaine commission urbanisme sera fixée ultérieurement et ce avant fin septembre 2010.

Divagation animaux:

Madame Nicole Verdier demande des renseignements sur la divagation des animaux du Sauzelong. Monsieur le maire lui indique qu'il a pris un arrêté auprès de Monsieur Neveu, interdisant la divagation des animaux.

Copie de cet arrêté a été envoyée auprès de la DDASS, de la Gendarmerie et de la Sous-Préfecture du Vigan.

Dénivelé de la route de Lasalle :

Madame Ginette Lafont indique qu'il y a un dénivelé au niveau de la plaque située au lieu-dit « Plan du Mal ».

Monsieur le maire lui indique que suite aux travaux de goudronnage, toutes les plaques pour l'eau, bouches à clés ont été enterrées. De ce fait, les travaux de surélévation sont en cours et seront à la charge, une partie par la commune et de l'autre par le SIAEP.



Nettoyage sentiers de randonnées :

Madame Ginette Lafont demande où on en est pour le nettoyage des sentiers qui devait être effectué par le chantier d'insertion.

Monsieur le maire lui répond qu'une rencontre a eu lieu le 31 mai dernier avec Bruno Mendras, notamment pour la mise en place de la passerelle située sous le hameau de Caderle.

Un autre rendez-vous sera pris pour la programmation du nettoyage du chantier du Mont Brion en priorité.

Le Maire contactera le chantier d'insertion à ce sujet.

Dallage en verre de la Chapelle :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite aux différents problèmes techniques, l'entreprise St. Gobain de Beaucaire ne peut pas livrer le verre pour le 10 juillet prochain. D'autres contacts ont été pris par l'architecte et une autre société pourrait fournir le verre au même prix pour la date prévue.

De ce fait, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité de passer commande à cette société. Toutefois, une lettre de remerciement sera adressée à la Société St. Gobain.

Communauté de Communes Cévennes Garrigue :

Monsieur Christian Dejean précise que lors de la réunion du bureau Monsieur Olivieri a félicité le représentant de la commune de Ste. Croix de Caderle, Monsieur Bruno Mendras, pour le travail effectué par la mise en place de la passerelle reliant Ste. Croix de Caderle à St. Jean du Gard, dans le cadre de la commission tourisme.

Le maire indique qu'une réunion avec tous les maires de la Communauté de Communes Cévennes Garrigue avait été demandée par cinq maires du canton de Lasalle afin de connaître les éventuelles orientations de regroupement des communes.

Lors de cette rencontre il a été précisé que par rapport à la situation géographique de notre commune, nous étions plutôt orientés vers la vallée des Gardons, à savoir Anduze et Alès.

A l'issue de cette rencontre qui a eu lieu le 09 juin 2010 à Pompignan, une motion sera proposée lors du prochain Conseil Communautaire qui précisera que la Communauté de Communes Cévennes Garrigue souhaite rester entre les 15 communes et que d'éventuelles conventions pourraient être signées avec d'autres communautés de communes en fonction des projets éventuels communs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 10 septembre 2010 à 20h30

Ordre du jour:

1°/ Décision Modificative M14,
2°/ Modification régie recettes pour vente livres,
3°/ Subvention Boule Lasalloise et Fondation patrimoine,
4°/ Emprunt,
5°/ Tarif cantine,
6°/ Travaux,
7°/ Questions diverses.

1°/ Décision Modificative M14

Monsieur le maire explique que lors de l'établissement du budget communal 2010, il a été oublié de prévoir le montant pour le remplacement de Magali Senecal.

Vu le manque de crédit en dépenses de fonctionnement au chapitre 12 notamment à l'article 6413 (Personnel non titulaire),

Sur proposition de monsieur le maire et après délibération,

Le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité,

- de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget communal de l'exercice 2010 :

Fonctionnement : Dépenses - chapitre 011 - Article 623 : -1.000 €

Article 6288 : -3.000 € Article 6413 : +8.000 €

Recettes – chapitre 75 – Article 758 : +4.000 €



Monsieur le maire explique que concernant la décision modificatif n° 1 budget M14 du 30 avril 2010, après avoir pris contact avec la trésorerie de Lasalle il convient d'annuler celle-ci pour le motif suivant :

la somme prévu au budget primitif 2010 est suffisante.

Monsieur le maire demande donc au conseil Municipal de procéder à l'annulation de cette délibération modificative n° 1 budget M14 du 30 avril 2010.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'annuler la décision modificative n°1 du 30 avril 2010.

<u>2°/ Modification régie recettes pour vente livres</u>

VU la création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des Fax et des photocopies par délibération du 02 décembre 2005.

VU les éventuels dons au profit de la rénovation de l'intérieur de la chapelle,

VU la délibération du Conseil Municipal pour accepter les dons au profit de la rénovation de l'intérieur de la chapelle,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20.03.2009 décidant la publication d'un ouvrage sur la chapelle,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11.06.2010 décidant la vente de l'ouvrage au prix de 18 € TTC.

VU les renseignements pris auprès de Mme RUBY, receveur du Trésor Public de Lasalle *Le conseil municipal*, **DECIDE**, à l'unanimité,

- de compléter l'article 1 de la délibération concernant la création de la régie de recettes permettant :

L'encaissement des ventes des ouvrages « Le sanctuaire chrétien de Sainte Croix de Caderle » au prix de 18 € TTC.

Dépôt-vente de l'ouvrage :

Après avoir obtenu différents renseignements sur la légalité du dépôt-vente de l'ouvrage, il s'avère que celui-ci est possible, moyennant une convention entre la mairie et le dépositaire (libraire, l'association ...)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait déjà délibéré sur le prix de vente au public de l'ouvrage « Le sanctuaire chrétien de Sainte-Croix de Caderle » (18 €) lors de sa séance du 11 juin 2010.

En conséquence, en dehors de la Mairie de Ste Croix de Caderle, cette vente pourra s'effectuer dans divers lieux commerciaux et autre liés à la librairie.

Il convient donc de préciser que sans modifier le prix public de 18 €, ces dépositaires sont en droit de prélever le pourcentage d'une marge commerciale sur le prix public qui peut varier d'un dépositaire à l'autre. Ce prix apparaîtra sur la fiche de dépôt du vendeur afin de permettre à la municipalité de Ste Croix de Caderle de facturer selon ce pourcentage et le nombre d'ouvrages vendus.

Les modalités du prix de vente aux professionnels seront fixées par une convention.

le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité,

de placer des ouvrages « Le sanctuaire chrétien de Sainte Croix de Caderle » dans des différents points de vente moyennant une convention entre la mairie et le dépositaire.

Le maire informe que 4 dossiers de presse concernant la rénovation de la chapelle et de l'ouvrage sont partis à La Gazette de Nîmes, Cévennes Magazine, Midi Libre et FR3.

3°/ Subvention Boule Lasalloise et Fondation patrimoine

La Boule Lasalloise

Monsieur le Maire informe que La Boule Lasalloise a organisé le traditionnel chalenge Volpelière le samedi 4 septembre 2010. Le maire a été informé par l'association la veille du concours. Vu le manque de renseignements et du manque d'organisation,

Le conseil municipal, après délibération, **DECIDE**, avec

- 7 votes pour
- 3 abstentions

d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € à cette association.



Fondation patrimoine

Sur proposition de monsieur le maire et après délibération Le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité

De ne pas accorder de subvention à la Fondation Patrimoine.

4°/ Emprunt

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux travaux de réfection de l'intérieur de la chapelle, du remplacement des menuiseries du bâtiment de la Mairie et des futurs travaux à venir (toiture Mairie et projet Musée) il conviendra de réaliser un prêt. Plusieurs demandes ont été effectuées auprès de différents organismes bancaires.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre d'avoir obtenu un avant projet sommaire de la réfection de la toiture afin de réaliser un prêt au plus juste de la réalité. Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

5°/ Tarif cantine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Lasalle a adressé plusieurs courriers afin de savoir dans quelle condition la commune de Ste Croix participerait aux frais de cantine ;

Soit comme les années précédents 50% du repas soit 3.05 € pour l'année 2009/2010 Soit appliquer le quotient familial dont ci-dessous le détail :

Revenu imposable	0 - 12 000 €	de 12 001 à 15 000 €	de 15 001 à 19 000 €	+ 19 001 €	Extérieurs
Quotient fami- lial	QF : -480	QF: 480/599	QF: 480/599	QF: +760	
Tarif familles	1,80	2,65	3,30	4,00	6,10
Participation commune	4,30	3,45	2,80	2,10	0,00

Exemple du coût pour la commune pour 2 enfants mangeant 4 jours par semaine à la cantine :

8 repas/sem x 30 sem/an => 240 repas par an

famille modeste : 240 repas x 4.30 = 1.032 €/an

<u>actuellement</u>: 240 repas x 3.05 = 732 €/an

En sachant qu'il y a 9 enfants à l'école de Lasalle, la participation par quotient familial entraînera donc une plus grosse dépense au niveau du budget « enfant » pour la commune. En même temps, favoriser la possibilité pour tous les enfants de se nourrir parait primordial. Il est donc décidé que la révision du tarif des Bourses pour les enfants sera mise à l'ordre du jour au prochain Conseil.

Après réflexion et explication le Conseil Municipal **DECIDE** avec

- 7 votes pour
- 1 abstention (Christian DEJEAN) et
- 3 votes contre

de participer aux frais de la cantine en appliquant le quotient familial.

6°/ Travaux

La Chapelle

Monsieur le Maire fait le point sur les derniers travaux effectués dans la chapelle :

Les travaux sont finis - une minuterie a été mise en place à la chapelle,

- le miroitier est venu remplacer le vitrail qui a été cassé
- les ampoules sous la dalle ont été changées.

Les subventions sont en cours

- -Conseil Général → règlement 23 août
- –Crédit Agricole \rightarrow dossier parti sur Paris pour règlement
- -Parc National des Cévennes
- -Conseil Régional



Travaux à venir

Création d'un petit musée

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la rénovation des fouilles archéologiques qui ont été réalisées à l'intérieur de la chapelle, plusieurs objets, pièces de monnaie et autres ont été découverts. Il précise, que comme il a été déjà évoqué auparavant, il serait souhaitable de créer un lieu pour recevoir ces objets, par exemple un petit musée dans les locaux de la Mairie afin que ce lieu soit surveillé, notamment par la secrétaire lorsque la Mairie est ouverte. Après avoir pris contact avec le Conseil Général du Gard, il y aura possibilité de faire un avenant pour basculer la subvention qui était prévu pour la toiture sur le projet musée.

Madame Ginette LAFONT pense que la réparation de la toiture est peut être plus importante qu'un musée et les objets issus des fouilles pourrait être rangés dans le petit musée actuel, éventuellement déposés dans une vitrine.

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait dans ce cas rénové un peu le petit musée.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité

de refaire la toiture tout en prenant en compte la rénovation du musée actuel et de faire un appel d'offre d'architecte pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Annulation marché d'Artigues pour création Musée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché avait été signé avec l'architecte Mme Nathalie d'Artigues pour un projet de création de musée et extension de bâtiments. En raison des contraintes subis lors des travaux de la rénovation intérieure de la chapelle et du projet présenté,

le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité

D'annuler le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'Artigues.

7°/ Questions diverses

Rallye des Camisards:

Monsieur le Maire informe que le Rallye des Camisards aura lieu le week-end du 25 septembre 2010 et les reconnaissances les 19 et 24 septembre, un programme est distribué à chaque conseiller.

Naissance Tom:

Monsieur le Maire informe que notre secrétaire de Mairie Madame Magali Senecal, actuellement en congé maternité a donné naissance le 05.08.2010 à un petit garçon nommé Tom. Félicitations aux heureux parents et bienvenu au petit Tom de la part de la Municipalité et du personnel de Mairie. Pour marquer cet évènement une plante et un bon d'achat de 80 € ont été offerts aux parents.

EDF ADSL:

Monsieur le Maire informe que l'installation de l'armoire « booster » pour la réception ADSL a pris du retard par manque d'autorisations de passage. L'EDF passera par voie aérienne avec la mise en place de 5 poteaux, par contre 2 poteaux France Télécom seront enlevés.

Info refus DGE 2010:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du refus de la subvention (DGE) par le Préfet pour la réfection de la toiture.

Assainissement collectif pour certaines habitations du village :

Monsieur le Maire informe que l'étude de cette opération qui concerne a un regroupement de propriétaires pour un assainissement collectif est en cours. Pour l'instant il n'y a pas plus de renseignements. Pour mémoire la Mairie ne serait pas Maître d'ouvrage.

Urbanisme:

JOMO SCI représenté par Monsieur John Neuman a déposé une déclaration préalable pour la construction d'un petit abri pour outillage de jardin et emplacement d'un petit tracteur.

Monsieur Joël TREIBER a déposé une déclaration préalable pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture.

Monsieur Robin BONZON a déposé une déclaration préalable pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture.

Madame Maryline SOUSTELLE a déposée une déclaration préalable pour la couverture de sa terrasse.

Toutes ces demandes ont reçues un avis favorable de la Mairie et de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).



Chemin Communal La Fontanelle:

Suite au courrier de Groupama, une réunion à été programmée en Mairie entre Monsieur le maire, Monsieur Cremer et Monsieur Mikaelian le lundi 23 août à 16h30.

Après une longue discussion, Monsieur Mikaelian nous a rapporté le souhait de son association de voir ce chemin devenir privé. Il lui a été indiqué que les municipalités précédentes ont créé puis entretenu depuis 1958 et que cela a certainement du engendrer des gros frais pour la commune. A l'époque toutes les demandes administratives avaient été effectuées (enquête publique, arrêtes etc ...) sauf la signature chez le notaire pour l'enregistrement aux hypothèques.

De plus, le service juridique de la commune « Groupama » nous a indiqué que pour eux n'y avait aucune objection pour que ce chemin reste communal.

Monsieur Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal.

Lors d'un prochain conseil municipal et ce après une réunion avec Groupama et les différents parties il faudra prendre la décision si l'on conserve ou non ce chemin dans la voirie communale.

De plus une réunion avec Groupama devra être programmée.

Festivités été:

Madame Violette AURIOL fait part au Conseil Municipal que les festivités de l'été ont été différentes les unes aux autres cette année. Il y en avait pour toute sorte de public :

- Kenny Margant le soir de l'inauguration de la chapelle, organisé par la Mairie
- Grand L un concert avec env. 60 personnes, organisée par l'Ass. Les Amis du Temple
- Concert Classic, un grand succès avec 90 personnes, organisée par l'Ass. Les Amis du Temple
- Concert Jazz avec 136 entrées, organisée par l'Ass. Les Amis du Temple
- L'Expo « Talents cachés » a eu du succès, organisée par l'Ass. La Festo del pais
- L'Expo « Granier » c'était très bien un grand merci aux conseillers qui sont venu tenir l'entrée

Madame Violette AURIOL demande l'avis du Conseil Municipal pour une adhésion au Pléiades. C'est une possibilité pour la Mairie de passer par eux pour organiser des manifestations dans la chapelle. La Mairie participe a hauteur de 200 €, mais elle ne reste pas maître de la programmation. Un groupe est programmé sur toutes les communes du canton.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable pour ce projet.

Elle informe que le 18 septembre c'est la journée patrimoine.

Dans la chapelle aura lieu un concert carminé à 18 heures.

La communauté des communes veut qu'une association de la commune appui le spectacle et non la Mairie. Un goûter sera donc fourni par l'Association Les Amis du Temple.

LA CLIC

Madame Nicole VERDIER informe le Conseil Municipal de la fermeture du CLIC sur Lasalle. Il y a eu une dernière réunion. Cette structure est regroupée sur Anduze et reprend les 2 employées de Lasalle.

Terrain « Le Sauze Long »

Madame Ginette LAFONT pose la question de ce que devient Le Sauze Long.

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu un mouton mort sur le terrain de la Fontanelle, qui a été enlevé, à priori par Monsieur Neveu, ancien locataire du terrain. Un arrêté sur la divagation des animaux, notamment sur la voie publique, a été pris par la Mairie pour être couvert. Monsieur Christian DEJEAN soulève le problème par une éventuelle intervention des services de l'hygiène.

Il a été remarqué la mise en place d'une boite au lettres à l'entrée du chemin du Sauze Long.

Petit Pont « Route Royale » sous le hameau du Caderle

Concernant le petit pont, Monsieur Christian DEJEAN trouve que c'est dommage qu'il y a un plot en béton au dessus de la voûte.

En réponse Monsieur Bruno MENDRAS précise que quelques aménagements sont encore à prévoir, que les techniciens ont retenue cette option par rapport à l'état de dégradation avancé du pont en pierres.

Au passage, il regrette le peu de réaction sur cette réalisation que beaucoup réclame depuis longtemps.

Il demande aussi une pause sur la réalisation des travaux pour peut être se rapprocher un peu plus des gens de la commune.

Talents cachés

Monsieur Bruno MENDRAS s'est rendu à l'inauguration de l'exposition des « Talents cachés » et a trouvé cela très bien. Félicitations aux organisatrices et organisateurs. Il demande de réfléchir sur l'éventualité d'organiser pour les prochains « Talents cachés » un marché communal avec les producteurs locaux. En exemple celui de l'inauguration de la chapelle avec le traiteur de Thoiras a été très apprécié.

Conteneurs

Monsieur Bruno MENDRAS informe que les conteneurs jaunes ne sont pas vidés régulièrement. Un courrier sera adressé à la Communauté des Communes pour faire le point.

Travaux sur la passerelle

Bruno MENDRAS remercie Loïc, l'employé municipal, pour le travail accompli permettant de redonner à ce cite toute sa splendeur.

Dépôts objets encombrants

Monsieur le Maire regrette que les gens déposent sans arrêt des objets encombrants autour des abris conteneurs. Il précise que l'employé municipal passe régulièrement, mais dès le lendemain il y en a encore.

Un affichage précisant la réglementation sera mis en place.

Un article sera inséré dans le prochain Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 22 octobre 2010 à 20h30

Ordre du jour:

1°/ Aides périscolaires,
2°/ Cadeaux de fin d'année enfants,
3°/ Colis fin d'année personnes âgées,
4°/ Colis fin d'année personnel communal,
5°/ Choix architecte et lancement consultation entreprises travaux toiture/musée
6°/ Emprunt,
7°/ Chemin communal de la Fontanelle,
8°/ Questions diverses.

1°/ Aides périscolaires

Monsieur le Maire rappelle, que suite à l'augmentation du budget cantine (mise en place du quotient familial), décidé lors du dernier conseil municipal, il fallait revoir le budget des différentes participations par la commune alloué aux enfants, dans le cadre des aides périscolaires.

Suite à la réunion de la commission des finances du 22 octobre, celle-ci propose la solution N° 3 du tableau ci-dessous en précisant qu'une participation de 30 € par enfant de maternelle serait souhaitable (par rapport aux deux accompagnatrices qui ne sont pas rémunérées).

Monsieur DEJEAN indique qu'il trouve dommage de diminuer les bourses pour les enfants. Pour les accompagnatrices des enfants des maternelles, il propose de donner plutôt une indemnité kilométrique.

Monsieur le Maire indique que cela n'est pas facile à mettre en place et surtout administrativement. En effet, la commune a déjà payé la formation des deux accompagnatrices. De plus, il explique le fait que suite à la décision du dernier conseil municipal d'appliquer le quotient familial sur la cantine, une étude approximative a été effectuée et celle ci fait apparaître un déficit d'environ 600 € par rapport aux dépenses de cantine de 2009. La solution n° 3 serait peut être la plus adaptée. Il rappelle également le travail qui a été fait en amont pour maintenir le ramassage scolaire de ces enfants, et remercie à cette occasion, les accompagnatrices qui ont accepté de remplir cette fonction.

Madame LAFONT propose que les parents d'enfants en maternelle, non accompagnateur, pourraient faire un geste envers les deux accompagnatrices.

Monsieur DEJEAN estime qu'il sera préférable de diminuer, par exemple sur les investissements, au lieu du budget pour les enfants.

Après une longue discussion, le Conseil Municipal DECIDE avec

9 votes pour

1 votre contre (Christian DEJEAN)

d'appliquer la solution N° 3 plus 30 € par enfant scolarisé en maternelle. Le total des aides périscolaires pour l'année 2010, s'élève donc à 2.250,00 €.



2°/ Cadeaux de fin d'année enfants, 3°/ Colis fin d'année personnes âgées

La commission des finances propose d'organiser un goûter de noël avec une animation au lieu d'offrir des cadeaux aux enfants et aux personnes âgées.

En effet, Monsieur le Maire indique que l'année dernière, des cadeaux pour enfants n'ont pas été retirés. D'autres l'ont été très tardivement. Pour cette raison, la commission des finances se demande dans quelle mesure il faut continuer d'offrir des cadeaux aux enfants. Une animation qui toucherait tout les âges, réunissant personnes âgées et enfants, semble être pour elle une bonne solution pour marquer les fêtes de fin d'année.

Pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer un cadeau est envisagé.

Un budget d'environ 300 à 500 € est préconisé pour organiser cette après-midi.

Mmes AURIOL, VERDIER, MAZEL et BONZON et Monsieur MENDRAS se sont proposés pour s'occuper de l'organisation : choix de l'animation (comteur, magie, spectacle ...), date (proposition samedi 18.12.10 vers 15h).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'annulation des cadeaux aux enfants et aux personnes de plus de soixante cinq ans et adopte la proposition d'organiser une après-midi récréative avec animation.

4°/ Colis fin d'année personnel communal

Monsieur le Maire propose de garder l'idée des chèques TIR GROUPE à la place du bon d'achat Cora. Les chèques Tir Groupé laissent plus de choix.

Après discussion le Conseil Municipal DECIDE avec

9 votes pour et

1 abstention (Ginette LAFONT)

de garder un montant de 50 € par colis de fin d'année pour le personnel communal à savoir : Magali SENECAL, Susanne EMERI, Loïc PUECH et Magali BUFFAZ.

5°/ Choix architecte et lancement consultation entreprises travaux toiture/musée

Monsieur le Maire informe que suite à la décision du dernier Conseil Municipal de refaire la toiture tout en prenant en compte la rénovation du musée actuel et de lancer un appel d'offre d'architecte pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, un seul architecte a donné suite. Monsieur LAUNE Christian d'Alès.

Après délibération le Conseil Municipal DECIDE avec

9 votes pour et

1 vote contre (Ginette LAFONT)

de choisir l'architecte Monsieur LAUNE au taux de rémunération de 11% pour les missions suivantes :

- Etablissement de l'avant projet sommaire
- ➤ Etablissement du cahier des charges pour le lancement de la consultation des entreprises
- L'analyses des offres

Travaux toiture et travaux divers

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu l'estimation de l'architecte, qui représente un total de 50.155,35 € HT et qui comprend la réfection de la toiture, du cellier, la rénovation du musée actuel et l'aménagement de l'ancien local technique en musée.

La commission des finances propose, par rapport au tableau ci-dessous, de:

- ➤ supprimer le suivi de chantier dans la proposition de l'architecte,
- laisser pour l'instant les luminaires existants dans le musée actuel
- > de faire le sablage pour enlever le salpêtre et nettoyer les joints avec traitement des pierres dans l'ancien musée
- ➤ de voir avec l'architecte la nécessité du doublage, l'étanchéité et l'isolation du cellier (ancienne citerne),
- de prévoir un électricien pour la mise aux normes de ces pièces
- ➤ de se faire prêter ou de louer le matériel nécessaire à la mise à nue des pierres et à leur rejointoiement dans la pièce de l'ancien local atelier. Ce travail sera effectué par l'employé municipal,
- de ne pas retenir la solution de l'architecte de rénover l'ancien atelier

Après délibération le Conseil Municipal DECIDE avec

7 votes pour et

3 abstentions (Ginette LAFONT, Annelise BONZON, Christian DEJEAN)

de maintenir la proposition de la commission des travaux

d'autoriser le maire à poursuivre cette réalisation et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Table d'orientation

Monsieur le Maire explique que de nombreux randonneurs et autres, signalent qu'ils ont du mal à se retrouver sur l'ancienne table d'orientation.

Monsieur le Maire propose donc de faire réaliser une nouvelle table à côté du panneau de la commune, située sur la place du haut, pour un montant de 7.575 € HT et de laisser en place l'ancienne

Une aide pourrait être demandée au Parc National des Cévennes et à la Région.

Madame BONZON n'arrive pas à se décider pour un investissement de cet ordre quand certains n'ont rien à manger. Une explication lui est fournie en précisant que ce projet est inclus dans l'emprunt (Madame BONZON n'ayant pas assistée à la commission des finances).

Madame LAFONT n'est pas favorable à la nouvelle table et préférerais plutôt les panneaux de faune et flore qui était prévu. Quand aux subventions, il faudrait peut être faire d'abord des réunions pour voir exactement ce que l'on fait.

M. le Maire indique qu'il est préférable de faire les demandes de financement avant, et cela pour gagner du temps. Monsieur CREMER indique également que des subventions pourraient être demandées pour les panneaux faune et flore après avoir obtenu un devis pour ce travail. Le contact avec Alain RENAUX, ainsi que pour la préparation des panneaux de représentation de la flore et de la faune sont toujours d'actualité.

Après délibération le Conseil Municipal DECIDE avec

- 7 votes pour et
- 3 abstentions (Ginette LAFONT, Annelise BONZON, Christian DEJEAN)

d'autoriser le maire à solliciter l'aide financière de la Région, du Parc National des Cévennes pour la table d'orientation et les panneaux explicatifs « Faune et Flore »

d'autoriser le maire à poursuivre l'avancement de ces projets et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

6°/ Emprunt

Ayant examinés et discutés pendant la commission des finances, à l'appui des propositions reçues par le Crédit Agricole du Languedoc et la Caisse d'Epargne (voir tableaux ci-dessous), la commission des finances propose un emprunt de 60.000 € sur 20 ou 25 ans. Après discussion et délibération le Conseil Municipal, DECIDE, avec

- 9 votes pour et
- 1 abstention (Annelise BONZON)

d'accepter la proposition du Crédit Agricole du Languedoc d'un emprunt de 60.000 € aux caractéristiques suivantes

Durée	20 ans	
Taux fixe	3,23% et taux EQUIVALENT à 2,97%	
Echéances	Annuelles (seule la première à 90 jours après mise à disposition des constantes de 4.022,52 €.	fonds)
Frais de dossier	Néant	

- **PREND L'ENGAGEMENT,** au nom de la Commune d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les ressources nécessaires au paiement des échéances.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, pour signer le contrat entre la Commune et la Caisse de Crédit Agricole du Languedoc

7°/ Chemin communal de la Fontanelle

Monsieur le Maire informe que suite à la rencontre organisée en d'août dernier avec Monsieur Mikaelian, Président de l'Union des Eglises Evangéliques Arméniennes de France, Pascal CREMER et lui-même, et renseignements pris auprès du service juridique de Groupama, il n'y a aucun doute sur le fait que le chemin de la Fontanelle est bien communal. La commune en assure l'entretien, la sécurité depuis sa création. De ce fait, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se positionner pour savoir si ils souhaitent que ce chemin devienne privé.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE, que ce chemin ne devienne pas privé.



8°/ Questions diverses

Demande de subvention « Association La Festo Del Païs »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l' Association « La Festo Del Païs » demandant une subvention de départ de 600,00 (six cent) euros de la commune, pour faire face aux différentes dépenses qu'ils auront besoin de faire, pour les frais et mise en place des différentes animations à venir (randonnée pédestre du 31 octobre 2010, loto en décembre, randonnée pédestre au printemps et organisation d'une demi-journée détente régulière pour permettre aux gens de la commune de se retrouver).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 6 voix pour et
- 4 conseillers qui ne participent pas au vote
 - (D.MOURGUES, N.VERDIER, C.DEJEAN et V.AURIOL)

vote une subvention d'un montant de 600 euros à cette association.

- Réunion du Club Cévenol du 24 octobre 2010 :

Monsieur le Maire informe qu'une invitation a été adressée par le Club Cévenol à tous les conseillers municipaux pour une réunion de la Commission d'Action sur la future charte du Parc National des Cévennes, le 24 octobre prochain à Lasalle. Madame Ginette LAFONT y participera.

- Projet d'assainissement individuel regroupé :

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le projet d'assainissement individuel regroupé suit son cours et qui comprend différents propriétaires du cœur du village. Le bâtiment de la Mairie est concerné.

- Régie de Coordination au sein de la Commune de LASALLE :

Madame AURIOL précise que suite à une réunion où elle a assisté, il convient que les associations de la commune fassent parvenir les dates de leurs manifestations, le plus rapidement possible à cette structure.

- Première édition du livre « Le sanctuaire chrétien de Ste Croix »

Monsieur le Maire rappelle que suite au refus de la première édition du livre « le sanctuaire chrétien de Ste Croix de Caderle » un courrier a été adressé à la société « Studio Passé Composé d'Anduze » en lui demandant si elle souhaitait récupérer cette première édition, non vendable. Cette société nous a répondu en nous proposons de nous laisser tous les ouvrages de cette première édition, au prix de 2 € 50 l'unité.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de ne pas accepter de payer les livres de la première édition à
 - 2,50 € l'unité pour la raison, que suite à une mauvaise impression, manque depages et mauvaise reliure, la commune a perdu certaines ventes durant la saison estivale.
- de faire un courrier à cette société en lui demandant, si elle le désire, de venir récupérer ces ouvrages en Mairie.

- Mise en dépôt vente des ouvrages « Le sanctuaire Chrétien de Ste Croix »

Madame AURIOL informe qu'une convention a été élaborée et cinq conventions sont déjà signées. Librairie Coularou à St. Hippolyte du Fort, Etablissement Menviel à Lasalle, Maison de la Presse à Anduze, Librairie Sodepart à Anduze et Sauramps en Cévennes à Alès. Au Musée des Vallées Cévenoles la convention est déposée mais non retournée ce jour.

Sur la question si il faut élargir le secteur de la vente sur Nîmes et/ou Montpellier, les conseillers sont favorables.

- Desserte mobile ORANGE:

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a adressé différents courriers concernant la mauvaise réception de la téléphonie mobile sur la commune.

Suite à ces interventions, une société, mandatée par ORANGE, est intervenue pour procéder à des relevés sur différents endroits de la commune, pour lequel il s'est avéré que sur notre commune, il n'y avait pratiquement pas de couverture.

De ce fait, en fonction de ces éléments, un autre courrier sera adressé rapidement à Monsieur le Président du Conseil Général du Gard et à Monsieur le Préfet du Gard pour faire part de notre mécontentement et de cet état de fait (zone blanche).

– Desserte ADSL :

Monsieur le Maire donne quelques informations sur l'évolution de la mise en place d'un « Booster » pour permettre une meilleure réception de l'ADSL.

L'armoire nécessaire a été mise en place, l'alimentation électrique a été faite et la mise en service devrait avoir lieu d'ici fin novembre 2010.

- Problème élagage des lignes électriques :

Suite à des réclamations de propriétaires, un courrier a été adressé à ERDF en leur demandant de bien vouloir intervenir rapidement pour le nettoyage des lignes électriques notamment sur un quartier de la commune dit « Les Oliviers - La Liquière » et ce avant l'hiver afin de ne pas manquer d'électricité en cas de mauvais temps.

Une réponse a été faite en précisant que l'entreprise CAPALDI avait été commandée et que celle-ci devrait intervenir dans les prochains jours.

- Natura 2000 et PNC

Monsieur DEJEAN demande des nouvelles concernant Natura 2000 et Monsieur le Maire explique qu'il n'y a rien de nouveau.

Monsieur DEJEAN informe le conseil municipal qu'il fait partie de la Commission Agriculture du Parc National des Cévennes et l'élaboration de la charte suit son court. Le rythme est assez soutenu avec 3 réunions sur 3 mois. Il explique que le budget des subventions est en baisse de 10%, mais néanmoins un dossier bien présenté à toute ses chances d'être accepté.

Intervention de Violette AURIOL sur les commissions de la communauté de communes :

Ordures ménagères:

Madame AURIOL informe qu'une redevance pour la déchetterie va être mise en place pour les professionnels. Sur St. Hippolyte la pesée est possible pour le calcul de celle-ci, mais Lasalle n'est pas équipé d'un pont pour la pesée. Une convention sera mise en place avec un carnet de passage et le calcul se fera au volume.

Des différentes redevances ordures ménagères sont à rééquilibrer pour le Camping du Figaret, Super U, DIA ...

Une réorganisation de la collecte a été effectuée pour les communes de Colognac, Cros ... en raison des problèmes de passage des camions trop gros. Les habitants sont mécontents. Des nouveaux emplacements des contenairs ont pourtant été mis en place. Affaire à suivre. Culture :

- Lors de la dernière réunion Madame H. MEUNIER, Professeur de Français au Collège de la Galaberte à St. Hippolyte, a présenté son projet autour de romans et films méditerranéens (Pagnol, Daudet ...) et sollicite une subvention.
- Le spectacle de voix médiévales « Carmine » donné par la Communauté des Communes a eu lieu dans le temple de Ste Croix le 18 septembre dernier. Il n'a réuni que 22 personnes. Madame AURIOL regrette car c'était un spectacle de grande qualité. En tant que déléguée à la culture de la Communauté des Communes Cévennes Garrigues elle précise qu'elle ne redemandera pas d'autres spectacles pour le moment. Nous devons faire preuve d'honnêteté face à la gestion de l'argent public.
- Madame AURIOL informe que la Médiathèque de St. Hippolyte est au stade de l'avant projet sommaire pour l'instant. Pour la Médiathèque de Lasalle une réunion d'étude pour le fonctionnement est programmée.
- Elle précise que pour les associations de Ste Croix qui veulent demander une subvention, celles-ci doivent remplir un dossier avant le 31 octobre 2010 et les demandes seront examinées le 10 novembre.

- Bulletin Municipal:

Madame Violette AURIOL précise qu'il conviendrait de programmer la date de la prochaine réunion de la commission bulletin, et ce rapidement pour établir un bulletin pour fin novembre. La date du mardi 26 octobre à 15 heures est retenue.

- Site internet:

Afin de poursuivre la mise à jour du site, Monsieur MENDRAS propose que les personnes concernées se retrouvent le mardi 26 octobre 2010 à 13 heures en mairie.

- **Monsieur MENDRAS** fait part au Conseil Municipal que sur la première page du Bulletin Municipal de la Commune de St Jean du Gard, il apparait la passerelle qui a été mis en place dernièrement, sous le hameau de Caderle, sur la route royale. Il précise que l'article rédigé lors de l'inauguration a été inséré dans son intégralité.

Information de la Communauté de Communes :

Un vidéo projecteur va être acheté et sera mis à disposition des communes.

La radio « radio escapade » sera prochainement émise sur Lasalle.

Le Déménagement du siège de la Communauté de Communes (de Lasalle à Monoblet) aura lieu fin novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10



Le Maire et le Conseil Municipal



Vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année



Quelques Numéros utiles

Communauté de Communes Cévennes Garrigue : 04.66.85.62.17

(Déchetterie, assainissement non collectif)

Office du tourisme intercommunal de LASALLE: 04.66.85.27.27

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65

Crèche intercommunal Lasalle « Lou péquélou » : 04.66.85.27.94

SYMTOMA (rens. tri sélectif et composteur) : 04 66 77 98 29 : **contact@symtoma.org**Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) des Vallées

Cévenoles Lasalle: 04.66.85.97.50

Mission Locale Garrigues et Cévennes (MLI) (Accompagnement socio-prof des 16-25 ans) :

Le Vigan: 04.67.81.84.83

Pole Accueil et services (PASS) Lasalle: (emploi, formation, insertion, internet): 04.66.85.42.36

Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65

La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00 **DDE Vigan:** 04.67.65.99.30

Secours

Pompiers: 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie: 17

SAMU (pathologie médicale): 15

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050

ErDF dépannage : 0810 333 030

Orange: SAV 1013, Accueil commercial: 1014 Assistance technique internet: 39 00

CRAM: 0 821 10 34 34 **CAF**: 0 820 25 30 10 **Pôle Emploi**: 39 49

Allo service public: 39 39

Cancer Info service: 0810 810 821 Drogue Info Services: 0 800 231 313 Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141

Femmes info service—violences conjugales: 01.40.33.80.60

Viols femmes informations: 0 800 059 595

Fil Santé Jeune: 0 800. 235. 236

Centre d'information Routière: 0 826 022 022

Météo France: 32 50

France Bleu Gard Lozère: 04.66.21.36.37

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle, avec l'aide de Monsieur le Maire Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie

Présidente de la commission : Violette AURIOL

Membres: Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS